

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4033

présenté par
Mme Rossi, M. Leseul, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet,
M. Potier, Mme Thomin, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Mercier,
M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Économie »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	1 000 000
Stratégies économiques	1 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise ainsi à la création d'une administration déconcentrée entièrement dédiée à la mise en œuvre des politiques de l'État en faveur du développement de l'ESS.

Les correspondants régionaux de l'ESS occupent dans l'administration déconcentrée de l'État des missions relatives au suivi de l'application des politiques publiques dédiées à l'ESS, telles que la participation à l'organisation des Conférences régionales de l'ESS, le suivi des Pôles Territoriaux de Coopération Économique, ou encore le lien aux organisations représentatives de l'ESS à l'échelle des territoires.

En plus de ne pas être nécessairement rattachés à la même administration en fonction des régions (Dreets, SGAR...), les correspondants régionaux ESS ne sont pas dédiés à plein temps à leurs missions relatives à l'ESS, étant également souvent mobilisés sur d'autres sujet (santé, cohésion sociale, Europe, culture...).

De plus, il est à noter que depuis quatre ans, les crédits dédiés aux frais de fonctionnement du réseau des correspondants régionaux de l'ESS n'ont cessé de baisser. Pour le projet de lois de finances de 2024, ces crédits ne sont pas mentionnés dans le projet annuel de performances du programme 305 « stratégies économiques ».

Le caractère transversal de l'ESS (l'ESS étant présente dans tous les secteurs d'activité de l'économie) justifierait pourtant que les services de l'État en région comportent des agents dédiés entièrement au suivi de la bonne application des politiques publiques spécifiques à l'ESS, ainsi qu'à la prise en compte de ce mode d'entreprendre en transversalité de toute l'action publique. Ces derniers mois, les correpon / réunions liées à la gestion de crise du covid ou bien la récente crise énergétique.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement il est donc proposé de majorer de 1M€, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme n° 305 « Stratégies économiques » et de minorer à due concurrence, ceux de l'action 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » du programme n° 220 « Statistiques et études économiques ».

Cet amendement a été travaillé avec ESS France.